



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Insuffisance des moyens de la médecine scolaire en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 34403

Texte de la question

M. Stéphane Testé appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les moyens insuffisants dont dispose la médecine scolaire dans le département de la Seine-Saint-Denis. Selon un récent rapport parlementaire, le département ne comptait que 24 médecins scolaires en 2018, soit un médecin pour 12 000 élèves alors que le taux d'encadrement recommandé est d'un médecin pour 5 000 élèves. De plus, ce chiffre est en baisse car on dénombrait 38 médecins scolaires il y a dix ans en Seine-Saint-Denis. Le nombre d'infirmiers scolaires est lui aussi très insuffisant. Ce manque criant de moyens ne permet plus d'assurer les visites obligatoires d'entrée en cours préparatoire et en sixième. Ainsi, seulement 10 % des bilans des enfants de 6 ans y seraient effectués, selon le SNMSU-UNSA Éducation. Par conséquent, il lui demande quelles sont les solutions envisagées par le Gouvernement pour mettre fin à cette carence et pour que la médecine scolaire puisse remplir pleinement sa mission dans un département comme la Seine-Saint-Denis, où les besoins sont très importants.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34403

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8564

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)